

Compte-rendu Conseil Municipal du 12 mai 2022

Le douze mai deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 16, puis 15 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Linda GABORIAU, Mr Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIOU, Mme Servane CHESNEAU, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER), Mr Richard LOPEZ (absent en cours de séance, pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU).

Absente excusée : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME)

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

Benoît COUTEAU demande au conseil municipal s'il est possible de faire un seul conseil municipal le 23 juin 2022 à la place du 9 juin et du 14 juillet 2022. Le conseil municipal valide l'organisation d'un seul conseil municipal le 23 juin 2022.

Benoît COUTEAU demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour de cette réunion un projet de délibération relatif à l'attribution des lots liés aux travaux de la chaufferie. Le conseil le valide à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus des 13 janvier, 20 janvier et 24 mars 2022.

1. Nouvelle école publique des 3 Moulins

Benoît COUTEAU fait part de la visite de l'école dans le cadre du projet LEADER avec une trentaine de personnes avec 10 collectivités représentées.

L'architecte, M. LE HOUÉROU, a confirmé que la toiture pouvait supporter des panneaux photovoltaïques. Un tableau des moins-values et plus-values sera transmis par l'architecte aux membres du ComCo Nouvelle École, afin de maîtriser les coûts du projet de nouvelle école.

2. Territoire à Énergie Positive 2030

Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE précise que le ComCo RSO s'est réuni aux Yolais pour faire un point sur les jardins partagés. L'emplacement le plus judicieux est le terrain à droite du chemin d'environ 2500 m². L'objectif est de communiquer avant les vacances de juillet en faisant un sondage auprès des Monniérois pour connaître les personnes intéressées. Il y a 3 possibilités concernant le type de jardins partagés :

- Jardins totalement partagés avec redistribution des produits au CCAS
- Jardins partagés avec quelques jardins individuels
- Uniquement des jardins individuels

Stéphane ENTÈME précise que les jardins partagés vont permettre de recréer du lien social entre les habitants avec la mise en place d'animations (cueillette de plantes sauvages), de mettre en place des jardins biologiques avec le développement de la biodiversité, réapprendre la culture naturelle et la mise en place d'une solidarité avec le partage des cultures.

Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE souhaite montrer aux monniérois que la commune s'occupe du terrain des Yolais.

Une communication est prévue dans le prochain bulletin municipal.

Pascal BOUTON précise qu'un jardin partagé existe à La Bournaire avec 8 habitants. Pascal BOUTON demande s'il est prévu de le clôturer. Stéphane ENTÈME précise que ce n'est pas prévu.

Émilie BOUTSIOU indique également qu'il peut s'agir d'un lieu pour les écoles.

3. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

Pascal BOUTON précise que le PLU devrait déjà être terminé si les délais avaient été tenus. Une présentation de la révision du SCOT a eu lieu la semaine dernière. L'avantage de ne pas avoir respecté les délais est de pouvoir intégrer les évolutions du SCOT.

Dans le cadre de l'approbation du PLU, une réunion publique est obligatoire, il convient de fixer une date, plutôt en septembre 2022. Une réunion du PLU aura lieu dans 15 jours.

4. Pôle santé

Françoise MÉNARD n'a rien à préciser sur le pôle santé.

5. Convention avec le service ADS (Autorisation Droit du Sol) de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Pascal BOUTON présente le service ADS (Autorisation Droit du Sol) de Clisson Sèvre et Maine Agglo qui est un service mutualisé entre les communes, qui assure l'instruction des autorisations d'urbanisme et des actes relatifs aux droits des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Les prestations proposées par le service ADS sont financées à hauteur de 2,72 € par habitant et par an. Avec une population de 2 170 habitants, la participation annuelle de la commune de Monnières s'élève à 5 902,40 €.

La convention conclue en 2018 prend fin le 1^{er} mars 2022.

Le service ADS assure les missions suivantes :

- l'instruction des dossiers :
 - Consultation des services
 - Recevabilité du dossier
 - Vérifications réglementaires
 - Proposition de décision
 - Envoi de la décision
 - Archivage pendant 3 ans
- la gestion du logiciel métier Cart@DS
- la gestion du guichet unique
- la gestion du parapheur électronique
- les formations métier et logiciel métier
- la veille juridique
- le suivi de l'activité du service et de la commune
- les conseils pour l'écriture réglementaire des PLU

- l'étude des avant-projets et pré-instruction
- le renseignement des pétitionnaires avant le dépôt d'un dossier d'urbanisme

En complément des ces missions de base communes, le service ADS propose des missions supplémentaires que chaque commune est libre de retenir ou non dans la future convention :

- la participation aux commissions/groupes de travail/points avec les élus au niveau communal
- l'instruction des certificats d'urbanisme d'information
- le contrôle de la conformité des constructions
- la constatation des infractions
- l'accompagnement dans la gestion des contentieux

Pour Monnières, le nombre d'Équivalents de Permis de Construire (EPC) a été estimé à 100 pour l'année 2022.

Pour la nouvelle convention, il est proposé au conseil municipal de retenir les missions supplémentaires suivantes :

- Participation aux commissions urbanisme communales : 11 commissions maximum par an correspondant à 8 EPC
- Instruction des certificats d'urbanisme d'information (0,1 EPC/CUa) : 140 certificats d'urbanisme estimés annuellement correspondant à 14 EPC
- Contrôle de la conformité des constructions (11 visites maximum par an correspondant à 14 EPC) : 10 EPC

Si le service ADS était financé exclusivement par les communes, le coût serait de 6,67 € par habitant et par an.

Pour les missions de base, il est proposé un coût de 6,59 € par habitant soit un coût total de 15 304 € pour Monnières.

Pour les missions supplémentaires, 1 EPC est évalué entre 130 et 150 € soit un coût supplémentaire entre 4 160 € et 4 800 € avec la proposition de 32 EPC pour Monnières.

Le coût total de la convention avec le service ADS de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'élèverait entre 19 464 € et 20 104 € par an.

Françoise MÉNARD demande si cette nouvelle convention implique une charge de travail moins importante pour l'agent communal en charge de l'urbanisme. Pascal BOUTON indique que ce ne sera pas obligatoirement le cas hormis si l'accueil au niveau de la commune est totalement supprimé.

Le dernier coût estimé par l'Agglo pour Monnières serait d'environ 23 000 € contre 6 000 € actuellement pour Monnières.

D'un coût par habitant, l'Agglo s'oriente plutôt aller vers un coût par EPC.

Benoît COUTEAU précise qu'on ne sait pas le devenir de ce service si des communes ne souhaitent pas adhérer à la convention ADS.

Pascal BOUTON précise que la majorité des communes sont favorables au maintien de la mutualisation.

La commune de Saint Fiacre s'interroge sur la justesse de facturer le même coût pour un permis concernant une maison individuelle et pour un immeuble de plusieurs étages.

Benoît COUTEAU précise que le coût devrait être porté pour partie par l'Agglo et non en totalité par les communes.

Stéphane ENTÈME précise que les permis relevant des zones d'activité économique de l'Agglo devraient être pris en charge par l'Agglo.

Seule la commune de La Haie-Fouassière souhaiterait actuellement ne pas adhérer à la convention ADS.

Quand le service a été créé au niveau du Pays, il y avait 4 agents alors qu'actuellement il y a 8 ETP au niveau de l'Agglo.

Pascal BOUTON précise que les CUa d'information servent à fournir des informations (zonage, droit de préemption...) dans le cadre d'une succession notamment.

Rodolphe BORRÉ évoque ses inquiétudes concernant l'excédent de fonctionnement de l'année prochaine suite à cette augmentation de la contribution des communes.

Le projet de convention ADS sera soumis à délibération lors du conseil municipal de septembre 2022.

6. Attribution du marché d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école et de travaux de voirie de la rue des loges et de l'Allée des Oliviers

Benoît COUTEAU fait part du Plan Pluriannuel de Réparation des Voies (PPRV 2021) avec les projets suivants : aménagement des abords de l'école, l'allée des oliviers et la rue des loges. Deux options étaient également prévues avec la création du cheminement piéton vers la mairie le long de la future voie André Giraud et la palette de retournement et stationnement au niveau de la salle de sport.

Par délibération du 13 janvier 2022, la commune de Monnières a autorisé le lancement du marché d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école et de travaux de voirie de la rue des loges et de l'Allée des Oliviers.

Le marché prévoit une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- Tranche ferme : Travaux d'aménagement aux abords de l'école et de la rue André GIRAUD jusqu'au lotissement du Pampre d'Or et aménagement de voirie allée des Oliviers et rue des Loges.
- Tranche Optionnelle 01 : Création du cheminement piéton vers la mairie le long de la voie de circulation
- Tranche optionnelle 02 : Palette de retournement et stationnement au niveau de la salle de sport

L'estimation financière des travaux est la suivante :

- Montant tranche ferme 190 640.00 € HT
- Montant tranche optionnelle 1 : 7 882.00€ HT
- Montant tranche optionnelle 2 : 10 485.00€ HT
- Montant total tranche ferme + tranches optionnelles : 209 007.00€ HT

Suite au lancement de la consultation le 24 février 2022, 21 candidats (dont 16 anonymement) ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises et 2 offres ont été reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 18 mars 2022 à 12 heures.

Les candidats présentent les capacités techniques, financières et professionnelles suffisantes. Leurs candidatures sont donc sélectionnées.

Les montants des offres sont les suivants :

Entreprises	Montant TRANCHE FERME HT	Montant TRANCHE OPTIONNELLE 1 HT	Montant TRANCHE OPTIONNELLE 2 HT	Montant TOTAL TF + TO1 + TO2 HT
AUBRON MECHINEAU SAS	189 348,50€*	7 645,00€	10 955,50€	207 949,00€*
CHARIER RTU NANTES (BRETHOME ET COMPAGNIE TRAVAUX PUBLICS)	195 472,25€	7 799,00€	11 661,00€	214 932,25€

___ * Offre corrigée

En fonction des critères précisés dans le règlement de la consultation, le cabinet 2LM a effectué l'analyse des 2 offres et propose la notation suivante. Le détail de l'analyse est joint à la présente note de synthèse.

Entreprises	Montant € HT	Critères de jugement		Note finale	CLASSEMENT
		Prix 60%	Technique 40 %		
AUBRON MECHINEAU SAS	207 949,00€*	60	36	96	1
CHARIER RTU NANTES (BRETHOME ET COMPAGNIE TRAVAUX PUBLICS)	214 932,25€	58,05	28	86,05	2

***Offres corrigées**

Benoît COUTEAU précise qu'au budget l'estimation du marché était de 209 000 € TTC et l'offre de l'attributaire pressenti est de 207 949 € HT.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- de retenir l'offre de la société AUBRON-MECHINEAU qui est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant total des travaux de 207 949,00€ HT ;
- d'affermir les tranches optionnelles 1 et 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les mesures afférentes à l'attribution et à la notification de ce marché.

Pascal BOUTON demande la localisation précise des travaux. Vincent CAILLÉ indique qu'il serait intéressant d'avoir un plan d'ensemble de cette zone.

Benoît COUTEAU précise que, suite à des études de 2016, les décisions suivantes avaient été prises :

- Place de l'Église en impasse et fermée après le Pat's bar
- Sens unique de la rue de la mairie à descendre
- Sens unique de la rue André GIRAUD à monter
- Double sens de la rue de l'Église

Linda GABORIAU demande s'il est possible de changer d'avis, avant de lancer des travaux. Benoît COUTEAU indique que pour le marché présenté aujourd'hui, ce n'est pas possible.

Benoît COUTEAU propose que le ComCo VET, le ComCo UAP et le ComCo CVE travaillent chacun sur leur périmètre et qu'il y ait une mise en commune des différents travaux.

Vincent CAILLÉ fait part de la difficulté à travailler sans avoir un plan d'ensemble du projet envisagé et de la possibilité de revoir le sens unique de la rue André GIRAUD.

Benoît COUTEAU indique que le fait de privilégier la voiture n'est plus en phase avec le contexte actuel et notamment avec la loi climat et résilience et qu'il convient au contraire de privilégier les modes de transport doux, même s'il est concevable que l'accès aux commerces doit pouvoir se faire en voiture mais uniquement via un sens unique et non un double sens.

Benoît COUTEAU indique que le rapport à la voiture va obligatoirement devoir changer pour des raisons de développement durable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution du marché d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école et de travaux de voirie de la rue des loges et de l'Allée des Oliviers pour un montant total des travaux de 207 949,00€ HT et décide d'affermir les 2 tranches optionnelles.

7. Attribution du marché de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur

Par délibération du 20 janvier 2022, la commune de Monnières a autorisé le lancement du marché de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Les travaux comprennent :

- La création d'une chaufferie, d'un silo d'approvisionnement en granulés ;
- La création d'un réseau de chaleur;
- La création de sous-stations en remplacement de systèmes existants ;
- La création de distributions hydrauliques et équipements terminaux (SST N°02 : pôle enfance).

Le marché est scindé en 7 lots :

- Lot n°01 : Gros-Œuvre,
- Lot n°02 : Charpente bois-Bardage,
- Lot n°03 : Couverture en tuiles,
- Lot n°04 : Menuiserie - Plâtrerie,
- Lot n°05 : Peinture,
- Lot n°06 : Terrassement - VRD,
- Lot n°07 : Chauffage – Electricité – Réseau de chaleur Pré-isolé,

Suite au lancement de la consultation le 22 mars 2022, 53 candidats (dont 27 anonymement) ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises et 9 offres ont été reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 22 avril 2022 à 12 heures.

Les offres suivantes ont été reçues :

- Lot n°01 : Entreprise BOISSEAU et Entreprise EGDC SERVICES
- Lot n°02 : Entreprise CHARRIER, entreprise AGASSE et entreprise DOUILLARD
- Lot n°03 : Aucune offre
- Lot n°04 : AMH Atelier Menuiserie Heulinois
- Lot n°05 : Entreprise FREMONDIERE DECORATION
- Lot n°06 : Aucune offre
- Lot n°07 : Entreprise FORCENERGIE et Entreprise ATLANTIC TUYAUTERIE CHAUFFAGE

L'analyse des offres a été effectuée par le cabinet EXOCETH.

Pour le lot 3 Couverture en tuiles et le lot 6 Terrassement - VRD:

Benoît COUTEAU fait part de 2 lots infructueux (lot VRD et lot couverture) concernant le marché de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour lesquels aucune offre n'a été réceptionnée. Benoît COUTEAU propose de solliciter l'entreprise AUBRON-MECHINEAU pour répondre au lot VRD et de solliciter 2 couvreurs de Monnières pour répondre au lot couverture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déclarer les lots 3 et 6 infructueux et de les relancer avec un ou 2 candidats pré-identifiés. En raison de l'urgence de la notification des marchés liés à la construction de la chaufferie, le conseil municipal décide également d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces lots sans un nouveau passage au conseil municipal.

Benoît COUTEAU précise que pour le jugement des offres les critères retenus par la commune de Monnières sont généralement 40% Prix et 60% Valeur technique.

Sylvie CHATELLIER demande ce que signifie PSE. Benoît COUTEAU indique qu'il s'agit de Prestations Supplémentaires Éventuelles, c'est-à-dire des options que la commune est libre de retenir ou non.

Benoît COUTEAU indique qu'il y a une variation d'environ +18% entre l'estimation du cabinet EXOCETH et le montant réel des offres reçues. Une économie d'environ 4000 € est envisageable pour le lot n°4 Menuiserie-plâtrerie concernant la trappe d'accès.

Benoît COUTEAU informe les élus qu'une subvention DSIL de 90 000 € a été attribuée par l'Etat.

Au regard de cette analyse, il est proposé au conseil municipal :

Pour le lot 1 Gros-œuvre :

- D'attribuer le lot 1 Gros œuvre à l'entreprise BOISSEAU dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse
- De retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 1 maçonnerie en bloc bancheur correspondant à une moins-value de 7 379,99 € HT
- De retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 2 réseau GTC (en pied de bâtiment) correspondant à une plus-value de 376,64 € HT
- D'attribuer le lot 1 Gros œuvre à l'entreprise BOISSEAU pour un prix global et forfaitaire de 52 115,60 € HT (PSE 1 et PSE 2 comprises)

Pour le lot 2 Charpente bois-Bardage:

- D'attribuer le lot 2 Charpente bois-Bardage à l'entreprise DOUILLARD dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse
- D'attribuer le lot 2 Charpente bois-Bardage à l'entreprise DOUILLARD pour un prix global et forfaitaire de 24 800 € HT

Pour le lot 4 Menuiserie - Plâtrerie:

Le montant de l'offre de l'entreprise AMH Atelier Menuiserie Heulinois étant jugée trop élevé (17 006,82 €) par rapport à l'estimation du maître d'œuvre (10 000 €), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec l'entreprise AMH Atelier Menuiserie Heulinois.

En raison de l'urgence de la notification des marchés liés à la construction de la chaufferie, il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ce lot. Une information sera faite au prochain conseil municipal.

Pour le lot 5 Peinture:

- D'attribuer le lot 5 Peinture à l'entreprise FREMONDIERE DECORATION dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse
- D'attribuer le lot 5 Peinture à l'entreprise FREMONDIERE DECORATION pour un prix global et forfaitaire de 1 975,04 € HT

Pour le lot 7 Chauffage – Electricité – Réseau de chaleur Pré-isolé:

- D'attribuer le lot 7 Chauffage – Electricité – Réseau de chaleur Pré-isolé à l'entreprise Entreprise FORCENERGIE dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse
- De retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 1 Capteur du niveau de remplissage silo granulés correspondant à une plus-value de 1 469 € HT
- De retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 2 Electrofiltre - Filtration des particules fines correspondant à une plus-value de 17 417 € HT
- D'attribuer le lot 7 Chauffage – Electricité – Réseau de chaleur Pré-isolé à l'entreprise Entreprise FORCENERGIE pour un prix global et forfaitaire de 198 718,62 € HT HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 16 voix pour et une abstention :

- D'attribuer le lot 1 Gros œuvre à l'entreprise BOISSEAU pour un prix global et forfaitaire de 52 115,60 € HT (PSE 1 et PSE 2 comprises)
- D'attribuer le lot 2 Charpente bois-Bardage à l'entreprise DOUILLARD pour un prix global et forfaitaire de 24 800 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec l'entreprise AMH Atelier Menuiserie Heulinois pour le lot 4 Menuiserie - plâtrerie. En raison de l'urgence de la notification des marchés liés à la construction de la chaufferie, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ce lot.
- D'attribuer le lot 5 Peinture à l'entreprise FREMONDIERE DECORATION pour un prix global et forfaitaire de 1 975,04 € HT
- D'attribuer le lot 7 Chauffage – Electricité – Réseau de chaleur Pré-isolé à l'entreprise Entreprise FORCENERGIE pour un prix global et forfaitaire de 198 718,62 € HT.

8. Avenant au lot 12 Plomberie sanitaires – Chauffage – Ventilation relatif à la construction de la nouvelle école

Christian MAILLARD indique que, dans le cadre des travaux liés à la construction de la nouvelle école publique des 3 Moulins, des besoins supplémentaires concernant le lot 12 Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation, détenu par l'entreprise FORCENERGIE de Geneston, sont apparus. Il est proposé un avenant concernant l'installation d'eau chaude mitigée pour les lavabos des classes avec création d'un recyclage pour un montant total de travaux supplémentaires de 6 548,08 € HT soit 7857,70 € TTC.

Un 1^{er} avenant ayant pour objet des plus et moins-values pour la création d'un réseau issu de l'eau de récupération d'eau de pluie, complément de tuyauteries pré isolées de chauffage et suppression de la cuve céramique du local ATSEM, d'un montant de 5 514,10 € HT a entraîné une augmentation du montant du lot de 2,59%.

Le coût total de cet avenant n°2 représente une augmentation cumulée de 5,68 % du montant du lot. Le montant du lot 12 Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation, initialement de 212 500 € HT soit 255 000 € TTC, s'élèverait désormais à 224 562,18 € HT soit 269 474,62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE, avec 16 voix pour et une abstention, la conclusion d'un avenant n°2 au lot 12 Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation relatif au projet de construction d'une nouvelle école publique, d'un montant total de de 6 548,08 € HT soit 7857,70 € TTC représentant une augmentation cumulée de 5,68% du montant du lot ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à la conclusion de cet avenant.

Richard LOPEZ quitte la réunion du conseil municipal et donne son pouvoir à Linda GABORIAU.

9. Subventions aux associations

Stéphane ENTÈME assure la présentation des montants des subventions proposés pour les associations pour l'année 2022.

Stéphane ENTÈME interroge le conseil municipal sur l'attribution d'une subvention à l'ASSADAPA qui assure l'aide à domicile des personnes âgées. Les élus sont favorables au versement d'une subvention à cette association.

Il est proposé de verser 17 € par adhérent pour certaines associations notamment les associations sportives.

Pour les 2 écoles, une subvention a été demandée pour l'organisation de manifestations type carnaval. Il est proposé de verser une subvention d'un euro par enfant.

L'objectif est que le montant des subventions soit inférieur à 1% du budget de fonctionnement

L'attribution des subventions aux associations sera soumise à délibération, lors du prochain conseil municipal, le 23 juin 2022.

Associations	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions 2021	Subventions 2022	Adhérents monnieres 2022	Coût / Adhérents 2022	Commentaires 2022
Associations Culturelles							
SVVC (Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson)	75,00 €	75,00 €		100,00 €		- €	Demandé : 500€
Réveil de Monnières	150,00 €	200,00 €	150,00 €	150,00 €		- €	+Salles à dispo
Comité jumelage Clisson Klettgau	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	9	55,56 €	
LAMA	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	93	- €	
Au Plaisir de Lire	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 832,00 €	2 290	0,80 €	0,80 /HAB + informatique + ménage vitre
Associations Sociales							
Resto du cœur (bon d'achats)	400,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	18	25,00 €	+ 2 bons d'achat du CCAS
ADMR	500,00 €	450,00 €	500,00 €	550,00 €	25	22,00 €	22 euros / adhérent
4L Trophy		200,00 €	200,00 €	- €		- €	Pas de demande
ADAR	160,00 €	175,00 €	175,00 €	154,00 €	7	22,00 €	22 euros / adhérent - Demandé : 400€
ASSADAPA							Demandé 215€
Secours catholique	50,00 €	50,00 €	50,00 €	80,00 €	25	- €	
ADT44 Aide à domicile pour tous	140,00 €	325,00 €	210,00 €	242,00 €	11	22,00 €	22 euros / adhérent
Les roues de secours du vignoble nantais	75,00 €	75,00 €	75,00 €	120,00 €	20	- €	
SEMES	1 232,50 €	1 232,50 €	1 232,00 €	1 374,00 €	2 290	0,60 €	0,60€/habitant
Associations Sports et Loisirs							
La Monniéroise	400,00 €	- €		800,00 €	61	- €	Demandé : 1000€ - Feu d'artifice : 3000€
FCEV Entente du vignoble	1 700,00 €	1 660,00 €	1 650,00 €	1 450,00 €	85	17,00 €	440 E de peinture+ 35K terrain synthétique
Sèvre et maine basket	800,00 €	740,00 €	580,00 €	595,00 €	35	17,00 €	
Tuileries Pêche et Loisirs	200,00 €	150,00 €		150,00 €		- €	
Association Chasse	150,00 €	150,00 €		150,00 €		- €	
USEP (Rencontres sportives - École des 3 Moulins)	100,00 €	100,00 €		- €		- €	Pas de demande
TT Pallet Grappe monniéroise(Badminton et tennis de	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	20	- €	15 bad + 5 tennis de table
TCV Tennis	325,00 €	493,00 €	400,00 €	480,00 €	28	17,00 €	+ 2 terrain 80K
Run and Move		50,00 €		- €	30	- €	60 euros Journée ramassage des déchets
OISL	382,50 €	382,50 €	380,00 €	255,00 €	15	17,00 €	
Elan de Gorges - Section Danse			17,00 €	374,00 €	22	17,00 €	déduit de leur inscription
Karaté Full Contact 44				- €		- €	Pas de demande
Associations Enfance							
Histoires de parents	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	18	8,33 €	18 enfants - 16 adultes + Salles
Assoc Parents élèves 3 Moulins				168,00 €	168	1,00 €	60 euros poubelle fête d'école + Salles
Assoc Parents élèves St Joseph				101,00 €	101	1,00 €	60 euros poubelle fête d'école + Salles
Caisses à savon (animaje)				- €		- €	Vin d'honneur
Associations Autres							
Terres En Vie						- €	Porter par la ComCo VET
UNC-AFN	70,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	23	- €	
Les amis du four du pont	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	26	3,85 €	
Appel Détresse	322,00 €					- €	Pas de demande
France AVC						- €	Pas de demande
Total	9 832,00 €	9 608,00 €	8 719,00 €	10 625,00 €			

10. Nouvelle organisation des services de la commune et révision du RIFSEEP

Lors de la réunion du personnel du 28 avril 2022, la nouvelle organisation des services de la commune a été présentée à l'ensemble des agents de la commune.

Rodolphe BORRÉ présente l'organigramme fonctionnel avec la création d'une direction des services enfance qui regroupe la petite crèche, le pôle enfance, le service restauration et les ATSEM. Il annonce que Séverine GUYODO, actuelle responsable de la petite crèche, a accepté de prendre la direction des services enfance. Les agents d'entretien et de sécurité seront désormais sous la responsabilité de Florian BRANGER, responsable du service technique.

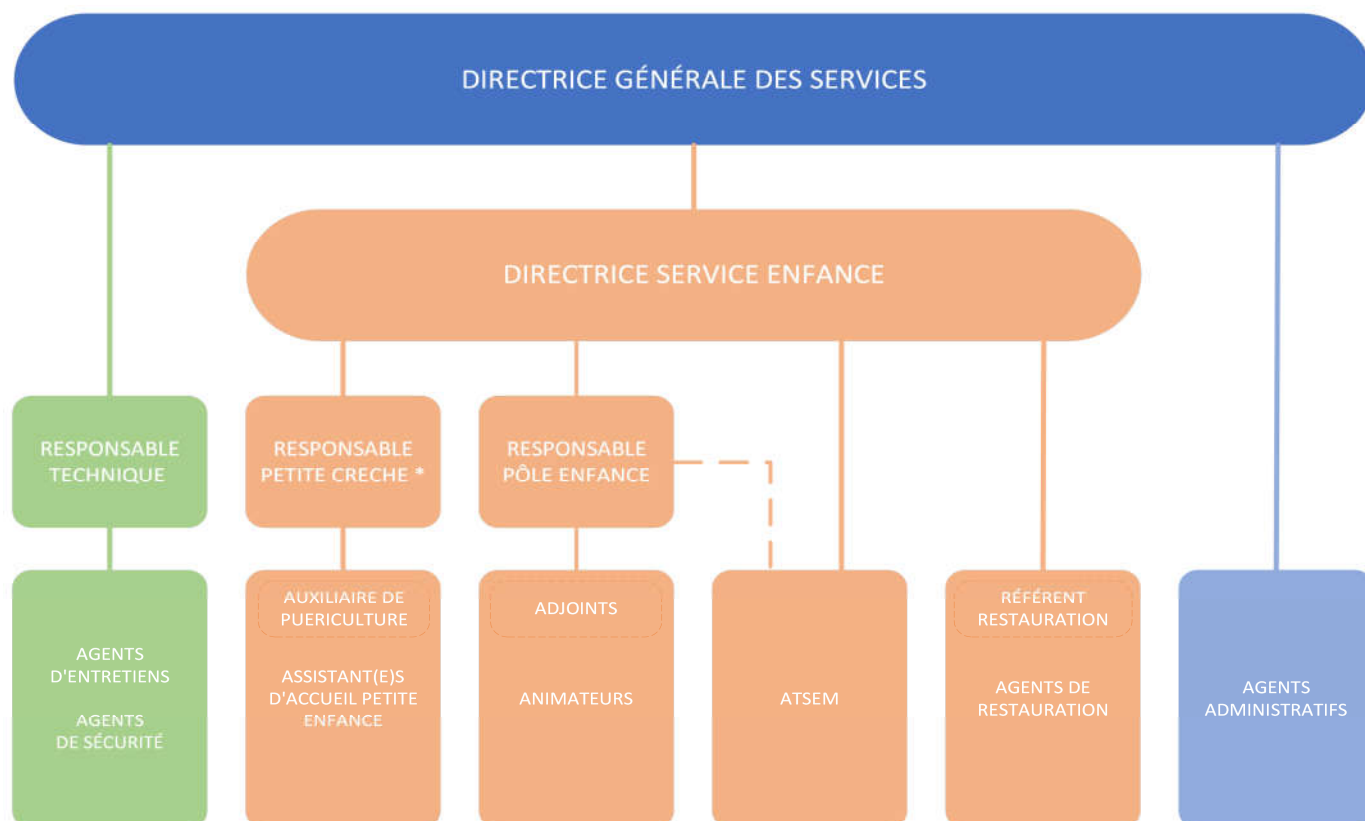
Pascal BOUTON trouve cette nouvelle organisation pertinente et demande comment les agents ont accueilli cette nouvelle organisation. Rodolphe BORRÉ a indiqué une certaine inquiétude des agents de la petite crèche suite au départ de leur responsable. Emmanuelle PEAUDEAU et Séverine GUYODO ont reçu en amont Anne PROVOST pour lui présenter cette nouvelle organisation qui a été bien perçue.

La question se pose du futur emplacement du bureau de la directrice qui devra se trouver au cœur des services enfance.

Certaines tâches devront être redistribuées entre les agents des différents services pour retrouver une certaine cohérence dans les missions attribuées aux agents.

Avant de délibérer sur la nouvelle organisation des services, le Comité Technique départemental (CTD), placé auprès du Centre de Gestion de Loire-Atlantique et compétent pour les 183 collectivités et établissements ne disposant pas de leur propre Comité Technique doit émettre un avis.

La prochaine réunion du comité technique départemental se tient le 7 juin 2022 c'est pourquoi la nouvelle organisation des services sera soumise à délibération du conseil municipal lors de sa prochaine séance le 23 juin 2022.



De plus, la révision du RIFSEEP évoquée lors d'un précédent conseil municipal nécessite également d'obtenir l'avis préalable du comité technique départemental c'est pourquoi la révision du RIFSEEP sera également soumise à délibération du conseil municipal lors de sa prochaine séance le 23 juin 2022.

La révision du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) consiste principalement à adopter les plafonds nationaux. Le montant individuel du régime indemnitaire est fixé par arrêté du Maire.

Rodolphe BORRÉ indique que même si le conseil municipal adopte les plafonds nationaux, ce n'est pas le montant individuel qui sera versé aux agents titulaires.

Les plafonds nationaux pour chaque filière et cadres d'emplois sont les suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois	Corps d'équivalence fonction publique de l'Etat Arrêtés ministériels	Groupes de fonction	IFSE	CIA
			Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel
Attachés territoriaux	Attachés d'administration de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 3 juin 2015	Groupe 1	36 210 €	6 390 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	22 310 €	6 390 €
		Groupe 2	32 130 €	5 670 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	17 205 €	5 670 €
		Groupe 3	25 500 €	4 500 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	14 320 €	4 500 €
		Groupe 4	20 400 €	3 600 €
<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	11 160 €	3 600 €		
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 19 mars 2015	Groupe 1	17 480 €	2 380 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	8 030 €	2 380 €
		Groupe 2	16 015 €	2 185 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	7 220 €	2 185 €
		Groupe 3	14 650 €	1 995 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	6 670 €	1 995 €
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 20 mai 2014	Groupe 1	11 340 €	1 260 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	7 090 €	1 260 €
		Groupe 2	10 800 €	1 200 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	6 750 €	1 200 €

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois	Corps d'équivalence fonction publique de l'Etat Arrêtés ministériels	Groupes de fonction	IFSE	CIA
			Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel
Agents de maîtrise territoriaux	Adjoints techniques des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 28 avril 2015	Groupe 1	11 340 €	1 260 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	7 090 €	1 260 €
Adjoints techniques territoriaux		Groupe 2	10 800 €	1 200 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	6 750 €	1 200 €

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois	Corps d'équivalence fonction publique de l'Etat Arrêtés ministériels	Groupes de fonction	IFSE	CIA
			Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 20 mai 2014	Groupe 1	11 340 €	1 260 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	7 090 €	1 260 €
		Groupe 2	10 800 €	1 200 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	6 750 €	1 200 €

FILIERE MÉDICO-SOCIALE

Cadre d'emplois	Corps d'équivalence fonction publique de l'Etat Arrêtés ministériels	Groupes de fonction	IFSE	CIA
			Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles Equivalence provisoire : Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse Arrêté du 17 décembre 2018	Groupe 1	14 000 €	1 680 €
		Groupe 2	13 500 €	1 620 €
		Groupe 3	13 000 €	1 560 €
Agents sociaux territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 20 mai 2014	Groupe 1	11 340 €	1 260 €
<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>		7 090 €	1 260 €	
Agents spécialités des écoles maternelles		Groupe 2	10 800 €	1 200 €
<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>		6 750 €	1 200 €	
Auxiliaires de puériculture territoriaux (Catégorie B)	Aides-soignants civils du ministère de la défense Equivalence provisoire : Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat Arrêté du 31 mai 2016	Groupe 1	9 000 €	1 230 €
Aides-soignants (Catégorie B)		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	5 150 €	1 230 €
		Groupe 2	8 010 €	1 090 €
		<i>Logement pour nécessité absolue de service</i>	4 860 €	1 090 €

Concernant le CIA, les montants déjà validés seraient maintenus.

Rodolphe BORRÉ précise que le montant actuel de l'IFSE ne permet pas de remplacer les agents titulaires qui quittent la collectivité (départ en retraite notamment).

Christian MAILLARD s'interroge sur les groupes avec logement pour nécessité absolue de service. Rodolphe BORRÉ indique que la commune ne fournit pas de logements de fonctions à ses agents et n'est donc pas concernée.

Benoît COUTEAU précise qu'il a besoin de savoir ce qu'implique le classement de 2 agents dans un même groupe et l'impact de l'augmentation du RIFSEEP sur le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF).

Rodolphe BORRÉ indique que le budget lié à l'augmentation du RIFSEEP pour une année complète serait potentiellement de 15 000 €. Il précise également que 2 agents dans un même groupe peuvent bénéficier d'un montant d'IFSE différent en fonction de son expérience et de ses compétences.

Rodolphe BORRÉ précise que le CIA est versé en fonction d'une notation établie chaque année lors de l'entretien annuel. L'assiduité des agents sera désormais intégrée directement dans la grille de notation et ne fera plus l'objet d'une décote au-delà de 6 jours d'arrêt.

Pascal BOUTON demande si les plafonds nationaux sont revus tous les ans. Rodolphe BORRÉ indique que les plafonds nationaux sont très hauts et qu'ils ne sont pas révisés annuellement. Par contre, la commune a l'obligation de revoir son RIFSEEP tous les 4 ans.

11. Attribution de cadeaux de départ en retraite aux agents

Rodolphe BORRÉ précise qu'en 2022, plusieurs agents de la commune de Monnières en exercice vont bénéficier d'un départ à la retraite. Il s'agit de Mme Nelly DELORT, Directrice Générale des Services, M. Bruno JANEAU, Agent d'entretien des espaces verts, Mme Anne CAILLÉ, Agent de restauration et Mme Martine LEBOIS, Agent de restauration.

Afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'un départ à la retraite, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour un départ à la retraite. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximale de 300 €.

En raison de son investissement sur son poste, il est proposé d'offrir en complément à Mme DELORT, DGS, le vélo électrique qu'elle utilise habituellement.

Linda GABORIAU demande comment a été fixé le montant du cadeau. Rodolphe BORRÉ indique que c'est un montant qui a été estimé raisonnable en concertation avec le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour un départ à la retraite. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximale de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir en complément à Mme DELORT, DGS, le vélo électrique qu'elle utilise habituellement.

12. Validation d'une remise de dette

Rodolphe BORRÉ indique que, dans le cadre d'un contentieux relatif à un impayé de cantine, le tribunal de Nantes a nommé un médiateur pour régler ce litige. Au regard du montant de la dette restant due à savoir 90,71 € et sur conseil du médiateur, il est proposé au conseil municipal d'annuler la dette de 90,71 € de cet administré et de mettre fin à ce contentieux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'annulation de la dette de 90,71 € de cet administré et de mettre fin à ce contentieux.

13. Majoration de 20% de la Prestation de service Unique pour l'accueil à la petite crèche d'enfants habitant hors de la commune

Christian MAILLARD indique qu'actuellement la commune de Monnières a une convention avec la commune de Saint Fiacre pour accueillir de manière occasionnelle les enfants de cette commune au sein de la petite crèche à hauteur de 16 heures par mois. Il est proposé de permettre l'accueil occasionnel au-delà de 16 heures avec un tarif de la prestation de service unique (PSU) majoré de 20%.

De plus, pour les communes n'ayant pas de convention avec Monnières, il est également proposé d'accueillir de manière occasionnelle les enfants de ces communes avec un tarif de la PSU majoré de 20%.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de majoration de 20% de la PSU pour l'accueil occasionnel à la petite crèche d'enfants n'habitant pas sur la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la majoration de 20% de la PSU pour l'accueil occasionnel à la petite crèche d'enfants n'habitant pas sur la commune.

14. Délégation de signature d'un permis de construire déposé par Monsieur le Maire

Pascal BOUTON indique que Benoit COUTEAU, Maire de la commune de Monnières, ayant déposé un permis de construire pour une véranda, il convient de désigner un conseiller qui aura la délégation de signature de ce document. Il est proposé au conseil municipal de désigner un conseiller municipal, Christian MAILLARD, pour signer ce permis de construire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Christian MAILLARD pour signer le permis de construire déposé par Benoît COUTEAU, Maire de la commune de Monnières.

15. Désignation des délégués suppléants en remplacement des conseillers municipaux démissionnaires

Benoît COUTEAU indique que, suite à la démission de M. Pascal LAURENT, de M. Afif BELHAMITI et de M. Johann GEORGES du conseil municipal, les délégués des instances suivantes doivent être remplacés :

- **SYDELA (syndicat départemental d'énergie de Loire –Atlantique)**
Délégués titulaires : Pascal LAURENT-Sébastien BESSON : proposition de nommer **Hélène QUÉMÉRÉ**
Délégués suppléants : Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE- Pascal BOUTON
- **Maison de retraite « Le Bon Vieux Temps**
Délégué titulaire : Françoise MÉNARD
Délégué suppléant : Johann GEORGES : proposition de nommer **Richard LOPEZ**
- **Office des associations**
Délégués titulaires : Stéphane ENTÈME- Johann GEORGES- Afif BELHAMITI : proposition de nommer **Vincent CAILLÉ et Servane CHESNEAU**
Délégués suppléants : Linda GABORIAU- Gwladys ROUSSEAU BRANGER- Sébastien BESSON
- **Commission d'appel d'offres**
Délégués titulaires : Rodolphe BORRÉ- Stéphane ENTÈME- Christian MAILLARD
Délégués suppléants : Pascal LAURENT- Richard LOPEZ- Sylvie CHATELLIER : proposition de nommer **Françoise MENARD**

- **Office Intercommunal des Sports** : Johann GEORGES : proposition de nommer Linda GABORIAU
- **Clisson Sèvre et Maine Agglo** :
M. Pascal LAURENT avait été désigné dans les instances suivantes :
 - Commission transports et mobilités : en qualité de délégué SUPPLEANT, proposition de nommer Richard LOPEZ
 - Commission cycle de l'eau : en qualité de délégué SUPPLEANT, proposition de nommer Benoît COUTEAU
 - Conseil d'exploitation du service public d'assainissement : en qualité de délégué SUPPLEANT, proposition de nommer Benoît COUTEAU
 - Conseil d'exploitation du service public de l'eau : en qualité de délégué SUPPLEANT, proposition de nommer Benoît COUTEAU
 - Comité syndical du SAEP Vignoble-Grandlieu : en qualité de délégué SUPPLEANT, proposition de nommer Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

Il est proposé au conseil municipal de valider ces nominations dans les différentes instances précitées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, les nominations proposées dans les différentes instances précitées.

16. Tirage au sort des jurés d'assises

Il est proposé au conseil municipal de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2023. Ces personnes, au nombre de 6 sur Monnières, seront âgées de plus de 23 ans minimum en 2023. Le tirage porte sur la liste générale des électeurs de la commune.

Une attention particulière doit être portée sur les points suivants :

- Le nombre de noms à tirer au sort doit être triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription considérée à savoir 2 jurés (soit 6 jurés tirés au sort)
- Pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2023.

Suite au tirage au sort, les personnes désignées pour siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2023 sont les suivantes :

- N°71 Mme BARRE Marion Ginette
- N°1124 Mme BRETAUDEAU Alice
- N°228 M. BRANGER Jean-Yves
- N°589 Mme LEVEQUE Louise
- N°1635 M. WILLIAMSON Jean
- N°1 Mme ABATTE Nathalie

17. Questions diverses

ComCo ACI

Le ComCo ACI a préparé un document à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres pour inviter les nouveaux monniérois le 21 mai à un verre de l'amitié.

Le ComCo ACI a choisi un prestataire pour le nouveau site internet de la commune, ce sera BCN, installé à Legé. Le planning de travail a été proposé par le prestataire.

ComCo ASP

Le ComCo ASP présente une diapositive avec des photos du repas des seniors du 9 mai auquel ont participé 64 personnes de plus de 75 ans.

Un atelier/conférence sur la mémoire et le cerveau sera organisé le 29 juin 2022 à 18h30 salle Colibri et animé par Valérie LUCAS, infirmière de Monnières.